

A.B.R 83

Agencement du Bâtiment et Rénovation

Société par actions simplifiée au capital de 3000 euros
Siège social : 71 boucle de la cantarelle, 83140 Six fours les plages
RCS de TOULON – 979 836 277

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 avril, à quatorze heures,

L'associé unique de la SAS A.B.R 83, société par actions simplifiée au capital de 3000 €, se réunit en assemblée générale extraordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'associé unique lors de son entrée en séance.

Monsieur BOMBRAY Pierre préside la réunion en sa qualité d'associé unique.

La majorité des parts étant représentée, l'assemblée est valablement constituée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Modification statut juridique de l'entreprise
- Approbation des nouveaux statuts

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Première résolution : Modification statut juridique de l'entreprise

La décision de transformer la SASU en EURL est motivée par plusieurs raisons, chacune liée aux spécificités et aux avantages que présente l'EURL par rapport à la SASU.

- **L'évolution de l'activité et des besoins de l'entreprise** : la transformation en EURL est motivée par une évolution de l'activité qui rendrait ce statut plus adapté aux nouveaux besoins et objectifs de l'entreprise, notamment en termes de prise de décisions, de gestion des bénéfices et de stratégie fiscale
- **La simplification des procédures administratives** : l'EURL, du fait de son statut proche de celui de la SARL, offre un cadre réglementaire souvent perçu comme **plus simple et moins coûteux en termes de gestion administrative et de formalités légales**, comparé à la
- **Des avantages fiscaux :**
- **Des avantages sociaux comme le régime social du dirigeant**

Pour toutes ces raisons, il est décidé de transformer la SASU A.B.R 83 en EURL A.B.R 83

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Seconde résolution : approbation des nouveaux statuts

L'associé unique présente les nouveaux statuts de EURL A.B.R 83 et les modifications apportées.

Article sur la forme juridique

La société a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée unipersonnelle en date du 17 octobre 2023. Elle sera transformée en société à responsabilité limitée unipersonnelle suivant la décision prise par l'associé unique lors de cette assemblée générale extraordinaire

Article sur l'objet social :

La société a pour objet :

L'étude et exécution de tous travaux de bâtiments

Tous travaux concourant à la réalisation de tous bâtiments à rénover, par procédés traditionnels ou par procédés industrialisés existants ou à venir, et pour tous corps de métier, ainsi que les études techniques et commerciales correspondantes.

L'achat, la location, l'exploitation et la ventes de tous biens immobiliers faisant l'objet d'entreprise particulières, publiques ou concédées

L'achat, la location, la vente de matériel, outils et machines et la transformation de matériaux en vue de leur emploi ou de leur vente

- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Article sur la dénomination sociale

La dénomination sociale de la société reste inchangée.

Article sur le siège social

Le siège social de la société demeure fixé à la même adresse

Article sur la durée de la société

La durée de la Société reste fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution ou prorogation anticipée.

Article sur l'exercice social

L'exercice social continue de commencer le premier janvier de chaque année et de se terminer le trente et un décembre de chaque année.

-- Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes décisions pour l'accomplissement des formalités légales.

Bon pour valoir ce que de droit

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a large, sweeping loop and a final flourish.

BOMBRAY Pierre